

Décision n°29/2025

Objet : Acquisition d'un véhicule type minibus 9 places neuf – Nouveaux Garages Montpellier RENAULT

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du conseil municipal n°91/2023 en date du 6 décembre 2023, attribuant à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur à 90.000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

CONSIDERANT qu'il convient de disposer d'un nouveau véhicule type minibus 9 places dans le cadre des activités et manifestations organisées par la Commune, ainsi que dans le cadre de mises à disposition ponctuelles au profit d'associations vendarguoises ;

DECIDE

- Article 1** Est passé commande auprès des Nouveaux Garages Montpellier RENAULT, sis 700 rue de l'Industrie à Montpellier (34078 cedex 3), d'un véhicule neuf de type minibus 9 places pour les besoins des services techniques, aux conditions suivantes :
- **Marque et Modèle** : RENAULT Trafic EVOLUTION BLUE DCI 150 – 24b – 8 Cv,
 - **Prix total** : **36.051,09 € TTC**, options et frais annexes compris.
- Article 2** Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitres 21 et 011.
- Article 3** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine réunion publique du conseil municipal.
- Article 4** Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire du présent acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision certifiée exécutoire par :

Transmission en Préfecture

Mise en ligne le 06/05/2025

Fait à Vendargues, le 2 mai 2025.

**Le Maire,
Guy LAURET.**

